



Zone de Police
Ans/Saint-Nicolas
5284

Conseil de Police du 29 avril 2019 – Procès-verbal

Présents : M. G. PHILIPPIN, **Président du Collège et du Conseil de Police – Bourgmestre d’Ans**, MM. Walther HERBEN, Ahmed RASSILI, Pierre GIELEN, Rachid NAFRAK, Robert GROSCH, Christophe KERSTEENS, Mmes Anne-Marie LIBON, Zoé Istaz Slangen et Funda DEMIRCI, M. Julien Peters, Mme Rosa Terranova, Mme Sophie Burlet, M. Michele Alaimo, Mme Concetta Cusumano, M. Samuel Duffrane, Mme Aynur Fidan, M. Hasan Malkoc, Mme Elvira Miccoli et M. Filippo Zito, **Membres du Conseil de Police.**
M. P. Girouille, **Chef de Zone f.f.**; M. F-J Santos Rey, **Secrétaire de zone ;**

Excusés Mme Valérie MAES, Mme Rosa Terranova,

La séance est ouverte à 18 h 30.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil de Police du 13 mars 2019

Le Procès-verbal est approuvé.

2. Finances / Modification budgétaire n° 1/2019

Le Président explique qu’il est proposé d’adopter les modifications au budget de la Zone de Police, exercice 2019, service extraordinaire, le nouveau résultat est arrêté aux chiffres ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget MB	313.000,00	313.000,00	0,00
Augmentation	173.000,00	173.000,00	0,00
Diminution			
Nouveau montant	486.000,00	486.000,00	0,00

Cela permettra d’assurer la couverture d’assurance Tous Risques Chantiers (prime provisoire de 19.280,11€) et la couverture d’assurance garantie décennale (prime provisoire de 19.585,55€) du chantier de l’hotel de police et de lancer le marché en vue de la désignation d’un expert agréé en gestion des sols pollués pour ledit marché (12.221,00 €).

Voir annexe 1 (à l’unanimité).

3. Marché de fournitures / Achat de 5 armes (GLOCK) / Conditions et mode de passation

Le Président explique qu’il s’agit de passer un marché ayant pour objet l’acquisition de 5 armes (glock) en vue de reconstituer nos réserves et pouvoir équiper le personnel. Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable. Le prix estimé du marché est fixé à 2.500,00 € HTVA. Voir annexe 2 (à l’unanimité).

4. Marché de fournitures / Achat de 6 masques à gaz et accessoires pour la GNEP / Accord-cadre 2017 R3 167/ Conditions et mode de passation

Le Président explique qu'il s'agit de passer un marché ayant pour objet l'acquisition de 6 masques à gaz pour la GNEP. Il sera passé via l'accord-cadre 2017 R3 167. L'ensemble des membres du personnel sera ainsi équipé.

Le prix estimé du marché est fixé à 2.018,78 € TVAC.

Voir annexe 3 (à l'unanimité).

5. Marché de services / Hôtel de police / Souscription d'une assurance tous risques chantiers et assurance décennale / Approbation de la modification du marché

Le Président explique qu'il s'agit d'approuver la modification du marché relatif aux assurances en intégrant la couverture d'assurance Tous Risques Chantiers aux conditions reprises dans la proposition d'Ethias dont un montant de prime de 2,21°/° de la valeur du chantier soit une prime provisoire de 19.280,11€ et la couverture d'assurance garantie décennale aux conditions reprises dans la proposition d'Ethias dont un montant de prime de 0,525% de la valeur du chantier soit une prime provisoire de 19.585,55€ ; Voir annexe 4 (à l'unanimité).

6. Marché de travaux / Désignation d'expert agréé en gestion des sols pollués / Approbation des conditions, du mode de passation et liste des firmes à consulter

Le Président explique qu'il s'agit d'approuver la description technique et le montant estimé du marché "Désignation d'expert agréé en gestion des sols pollués", établis par la Zone de Police Ans/Saint-Nicolas. Le montant estimé du marché s'élève à 12.221,00 €, 21% TVA comprise. Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable. Voir annexe 5 (à l'unanimité).

7. Marché de fournitures / Achat de 12 radars préventifs / Conditions, mode de passation et liste des fournisseurs à consulter

Le Président explique qu'il s'agit d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition de radars préventifs". Le montant estimé du marché s'élève à 63.888,00 €, 21% TVA comprise. Le marché sera par procédure négociée sans publication préalable. Mme Demirci fait état de l'existence radars permettant la publication de messages dissuasifs et invite les services à intégrer ce type de radars dans les conditions du marché. M. le Chef de Zone explique que le cahier des charges intègre cette possibilité d'affichage. Voir annexe 6 (à l'unanimité).

8. Marché de fournitures / Achat d'un véhicule de type SUV / Accord-cadre / Achat en urgence suite au déclassement d'un véhicule accidenté / Approbation des conditions et du mode de passation / Attribution / Ratification

Le Président explique qu'il s'agit de ratifier la décision du Collège de police du 17 avril 2019 approuvant le marché pour l'achat en urgence d'un véhicule de type SUV suite au déclassement d'un véhicule accidenté. Cet achat se fera via l'accord-cadre véhicules 2016 R3 010, cahier spécial des charges n° PROCUREMENT 2016 R3 007 qui a attribué le lot 32 au véhicule de marque VOLKSWAGEN Tiguan à la firme D'ETEREN, rue du Mail 50 à 1050 BRUXELLES pour un montant de 37.830,06 € TVAC. Voir annexe 7 (à l'unanimité).

9. Déclassement du véhicule immatriculé 1VAZ805 de marque VW TIGUAN

Le Président explique qu'il s'agit de déclasser le véhicule immatriculé 1VAZ805 de marque VW TIGUAN et de céder le véhicule à la compagnie d'assurance

ETHIAS qui versera le montant de l'indemnisation sur le compte de la Zone de police Voir annexe 8 (à l'unanimité).

10. Déclassement du cyclomoteur immatriculé MJK090

Le Président explique qu'il s'agit de déclasser le cyclomoteur immatriculé MJK090 qui ne fonctionne plus et est irréparable. Voir annexe 9 (à l'unanimité).

HUIS CLOS

La séance est levée à 19h30

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,

Le Président,

F-J Santos Rey

G. Philippin